

LA CARTE GRATUITE LILA

QU'EST CE QUE C'EST ?

La carte gratuite Lila a été mise en place afin de faciliter l'accès aux transports publics Lila pour les personnes en difficultés. Voici son visuel :



A QUOI CA SERT ?

Elle donne accès gratuitement au réseau Lila et au réseau Lila scolaire pendant une année.



Les lignes régulières du réseau Lila assurent le transport inter-communal du département. Elles desservent de nombreuses communes grâce à des parcours identifiés (ex: la ligne 3 relie Nantes à Pornic).

Le bénéficiaire de la carte gratuite peut voyager sur toutes les lignes gratuitement. Il doit présenter sa carte au conducteur à chaque montée dans le car.

Le réseau Lila scolaire assure le transport des maternelles, primaires, collégiens et lycéens vers leur établissement scolaire.

Le bénéficiaire de la carte gratuite peut voyager sur un circuit Lila scolaire sous réserve de place disponible dans le car, et après en avoir demandé l'autorisation.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Pour obtenir la carte gratuite, le demandeur doit répondre à 3 conditions :

1 résider dans une commune de Loire-Atlantique
(ou dans les 3 communes du Morbihan : Camöel, Férel et Penestin)

2 Disposer de ressources mensuelles inférieures à 1280 €
(ne sont pas prises en compte les APL et les aides de la CAF comme les allocations familiales)

3 Faire partie de l'une de ces catégories d'ayant droit :

- demandeur d'emploi :
- Personne handicapée
- Bénéficiaire du RSA socle ou socle+activité
- Bénéficiaire d'un contrat aidé
- Personne de nationalité étrangère en cours de régularisation administrative
- Salarié d'une entreprise recourant à du chômage partiel

N'entrent pas dans le dispositif, même si leurs ressources sont inférieures à 1280 € :



Les retraités
Les étudiants
Les apprentis
Les enfants
Les salariés

COMMENT L'OBTENIR ?

Le demandeur peut s'adresser à la Mairie de son domicile ou aux services du Département (accueils des différents sites, CMS, Maison du Département).

Il doit fournir les documents suivants :

1 Un justificatif d'identité

2 Une photo d'identité

4 un justificatif de ressources :
tout document attestant qu'il dispose de ressources inférieures au montant du plafond.

3 Un justificatif de domicile
facture EDF-GDF, dernière quittance de loyer ou attestation de domiciliation

5 Un justificatif de situation

demandeur d'emploi : carte Pôle Emploi et notification du Pôle Emploi (attestation de période indemnisée ou avis de situation du mois en cours)
titulaire d'un contrat aidé : le contrat de travail et le contrat aidé
bénéficiaire du RSA socle et du RSA socle + activité : notification d'attribution du RSA par la CAF ou la MSA
personne handicapée de catégorie II et III : notification de la CPAM attestant du classement dans la catégorie et justificatifs de ressources
personne handicapée titulaire de l'Allocation Adulte Handicapé : notification d'attribution par la Commission des Droits et de l'Autonomie de la MDPH
Et attestation de versement de l'allocation par la CAF ou la MSA, bulletins de salaires pour les personnes travaillant en ESAT
personne de nationalité étrangère en cours de régularisation administrative : récépissé de dépôt de demande de statut de réfugié auprès de l'OFPRA ou récépissé de demande de carte de séjour en cours de validité (vierges de toute mention autorisant la personne à travailler)
Salarié d'une entreprise recourant à du chômage partiel : attestation de l'employeur

Le demandeur doit fournir obligatoirement tous ces justificatifs pour obtenir une carte gratuite Lila.